

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2016
--

L'an deux mil seize le 03 mars 2016 à 19h00, les membres du conseil de Somberton, se sont réunis en assemblée au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Rémy GARROT, Maire.

Membres afférents : 14
Membres en exercice : 13
Membres présents : 12
Membres ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 22/02/2016
Date de l'affichage : 22/02/2016

Etaient présents : Rémy GARROT, Françoise RUINET, Gérard DELACROIX, Olivier LABROUSSE, Francine EUDELIN, Pascal MENTH, Régis DALAS, Sylviane POTOT, Jean-Claude DESPLANTES, Nadège JARDEAUX, Jocelyne CONSCIENCE, Sandrine DECAMP.

Procurator(s) : Michel ROIGNOT à Rémy GARROT,

Etai(ent) absent (s) : Michel ROIGNOT

Secrétaire : Françoise RUINET

14/2016 VALIDATION COMMISSION OUVERTURE PLIS

Le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 25 février dernier afin d'ouvrir les plis concernant les travaux de désamiantage des vestiaires du foot.

Les entreprises ayant répondu sont celles-ci :

ENTREPRISES	MONTANT OFFRE HT
SARL JOBARD	11 134.50
CODEPA	16 700.00
AD2L	9 810.00

La commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, AD2L pour un montant de 9 810.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer le marché avec l'entreprise AD2L pour un montant 9 810.00 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier.

15/2016 LANCEMENT APPEL D'OFFRES VESTIAIRES DU FOOT

Vu que l'appel d'offres concernant les travaux des vestiaires du foot a été déclaré infructueux au vu de la commission d'ouverture des plis du 30/10/2015 qui a constaté que les offres étaient largement supérieures aux estimatifs,

Vu la nécessité de relancer un nouvel appel d'offres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer le nouvel appel d'offres pour les travaux des vestiaires du foot,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant

16/2016 Subventions associations 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer les subventions comme suit :

6574	Subventions pers. droit privé	
	Agey et ses environs	515
	Amis du Cinéma	1000
	Amicale des sapeurs pompiers	
	Anciens Combattants	
	Ass. Periscolaire Maternelle	300
	Ass. Periscolaire Primaire	600
	Assoc. Sportive Collège	400
	Club Aïkido	300
	Les joyeux tamalous	500
	Comité de Jumelage	2000
	DUC	1500
	FNACA	250
	Football	0
	Sports et Loisirs	650
	Théâtre Les Bourguiguis	400
	Tennis Club	700
	Volley Ball	500
	Assoc. Amis de la BDP	91
	Association plus	0
	Foyer Rural Sombornon	600
	Badminton	370
	Maison familiale rurale Baigneux	
	CFA BTP Dijon	
art 6281	Fondation du Patrimoine	50
	Prévention routière	150
	Course Sombornon Alésia DUC	500
	Echo de Veluze	100
	Conciliateur de Justice	
	MJC	4000
	CFA La Noue	0
	MFR Etang sur Arroux	0
	CIFA Yonne	0
	Familles rurales La Ruche	200
	Collin'art	6500
	Model club	300
	Jeunes agriculteurs canton	0

17/2016 Ouverture crédits budget principal 2016

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'honorer des factures avant le vote du budget primitif 2016, il y a lieu de procéder à l'ouverture des crédits suivants:

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENTS DEPENSES:

art.2051 op 102 1 500.00 €

art. 2183 op 102 2 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à effectuer les ouvertures de crédits ci-dessus exposées,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier,
AUTORISE le Maire à payer les factures correspondantes.

18/2016 Avenant n°1 travaux station d'épuration

Vu le marché de travaux de la station d'épuration signé le 27/05/2013 avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux d'un montant de 1 065 912.00 € HT,
Vu l'avenant n°1 présenté par l'entreprise au vu des imprévus survenus lors des travaux s'élevant à 14 981.60 € HT,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de la station d'épuration avec l'entreprise Lyonnaise des Eaux d'un montant de 14 981.00 € HT,
AUTORISE le maire à payer les factures correspondantes,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

19/2016 Devis siceco : 2 prises illuminations

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux exposés ci-dessous doivent être réalisés :

- ajout de 2 prises d'illuminations : 422.66 €

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 422.66 €

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement à l'article 204158 dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DEMANDE au SICECO la réalisation des travaux exposés ci-dessus
- ACCEPTE de financer par fonds de concours la contribution au SICECO
- DECIDE d'amortir ces travaux en une fois

20/2016 devis matériel technique

Vu que la saleuse est tombée en panne cet hiver et les besoins des services techniques en matière de broyeur,

Vu la nécessité d'acquérir ces matériaux,

Vu les devis présentés par les entreprises consultées,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Avenir Motoculture pour l'achat d'une saleuse d'un montant de 3 540 € TTC

ACCEPTE l'acquisition d'un broyeur et autorise le maire à sélectionner l'entreprise de son choix pour l'acquisition de celui-ci à hauteur d'un montant maximum de 15 000 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier et à payer les factures correspondantes.

21/2016 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DU TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du code général des impôts, et notamment celles des articles 1609 quinquies C et 1609 nonies C, IV et V-1° bis de ce code, qui prévoit notamment la mise en oeuvre d'une procédure dérogatoire afin d'évaluer librement les charges transférées selon une méthode laissée à l'appréciation des élus de la CLETC,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 30 décembre 2015 approuvant les statuts de la communauté de communes Ouche et Montagne,

Vu la délibération du 3 décembre 2015 de la CCOM approuvant l'intérêt communautaire et définissant celui-ci pour la compétence « voirie »,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2016 arrêtant le tableau des attributions de compensation applicables pour l'année 2016

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2016 validant à l'unanimité la mise en oeuvre de la procédure dérogatoire prévue au V-1°bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts

Considérant que l'évaluation par la CLETC du montant des transferts de charges liées aux compétences voirie et zones d'activités économiques nécessite de rechercher dans les budgets des communes concernées les montants dédiés à l'entretien des voiries et à la création de ces zones d'activités économiques ; Que cette recherche devra se faire sur un nombre d'années égal à la durée de vie moyenne d'une voirie rénovée soit a minima 20 années ;

Considérant d'autre part que la mise en oeuvre de la procédure dérogatoire telle qu'elle est prévue par les textes rappelés ci-dessus permet à la fois de laisser le temps à la CLETC de réaliser ce travail et de maintenir pour 2016 les attributions de compensations telles qu'elles ont été calculées dans le tableau de la CLETC validée le 28 janvier 2016 ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges adopté le 21 janvier 2016 et le 18 février 2016.

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

Le conseil municipal :

APPROUVE les conclusions de la commission locale des transferts de charges consignées dans son rapport du 18 février 2016,

VALIDE la mise en oeuvre pour l'année 2016 de la procédure dérogatoire prévue au V-1°bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation définitive telle qu'elle est reprise dans le tableau ci-annexé ;

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

22/2016 Contrat maitrise d'oeuvre Gien Pinot voirie 2016

Vu la nécessité de nous faire accompagner pour la préparation et le suivi des travaux de voirie,
Vu la consultation pour la réalisation de cette tâche, soit la maitrise d'oeuvre pour les travaux de voirie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le devis de l'entreprise Gien Pinot pour un montant de 3750 € HT (4 500 € TTC), offre économiquement la plus avantageuse,

AUTORISE le maire à signer le contrat avec l'entreprise Gien pinot et tout document se rapportant au dossier.

23/2016 Encaissement caution location salle

Vu la location de la salle 1 salle 3 et de la cuisine le 27 et le 28 février dernier par Mr Issoyan Aliko,
Vu les dégâts causés sur le parquet de la salle lors de cette manifestation,
Vu la nécessité de remplacer le parquet abimé
Vu le chèque de caution établi par Mr Issoyan Aliko
Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
ACCEPTTE de ne pas restituer le dépôt de garantie en entier et d'encaisser la somme de 220 €.
AUTORISE le Maire à émettre les opérations correspondantes et à signer tout document se rapportant au dossier.

24/2016 Encaissement subvention Sivos

Vu l'acquisition et la mise en place d'une borne automatique pour l'accès au collège et aux écoles de Sombornon par la commune de Sombornon,
Vu le coût total de ces travaux s'élevant à 20984 € HT,
Vu la demande d'aide déposée auprès du conseil départemental et auprès du Sivos Spuller,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTTE l'aide financière du Sivos s'élevant à 5000 € pour ces travaux.
AUTORISE le Maire à encaisser cette somme et à signer tout document se rapportant au dossier.

25/2016 Réduction heures travail Mme Zammit

Vu la demande de Mme Zammit, adjoint au patrimoine 2ème classe, de réduire sa durée hebdomadaire de travail de 3 h,
Vu que le complément de ces heures sera effectué par le recrutement d'un CDD,
Vu l'accord du conseil municipal,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTTE de réduire la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint au patrimoine 2ème classe en le passant de 10h à h hebdomadaires.
AUTORISE le maire à recruter la personne de son choix pour compléter la durée hebdomadaire,
AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au dossier

26/2016 Rapprochement Mesmont Sombornon

Le Maire rappelle au conseil municipal la réunion d'information qui s'est tenue le 26 janvier 2016 concernant le rapprochement entre les communes de Mesmont et Sombornon, durant laquelle il a été expliqué aux conseillers municipaux des deux communes les conséquences financières et les modalités de ce rapprochement par l'AMF,
Le Maire explique au conseil municipal qu'il serait maintenant nécessaire que les deux conseils municipaux se rencontrent afin de discuter de la possibilité de continuer la démarche de ce rapprochement ou d'arrêter ce projet définitivement, le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
ACCEPTTE qu'une réunion soit proposée entre les deux conseils municipaux afin que chacun puisse émettre son point de vue concernant ce rapprochement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Nom région Bourgogne Franche Comté : Le conseil municipal décide de conserver cet intitulé pour le nom de la nouvelle entité de la région.
- Remplacement de Roger Lamy pour la gestion des affouages :
Messieurs Desplantes, Dalas et Menth seront en charge des affouages désormais.
- Il est décidé de démolir les bâtiments suivants : Petit local devant la bibliothèque et garage situé place Spuller, locaux inoccupés. Ce qui permettra de gagner des places de stationnement supplémentaires. Des devis doivent être demandés.

Fait à Sombornon,
Le 07/03/2016

Le Maire,
Rémy GARROT